

Réunion du Conseil Municipal

Séance du mercredi 27 mai 2015

L'an deux mille quinze et le mercredi 27 mai à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de la commune de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Éliette VALAT, Bernard AEBERHARD, André CHABAL, , Claire GINIER, Claude GRELLIER, Jean BOUTEILLER.

Absent excusés : Michel AGRINIER, Élie COUDERC ayant donné procuration à Claude GRELLIER, Jean-Paul MARTIN ayant donné procuration à Daniel GIOVANNACCI

Madame Eliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption à l'unanimité du compte-rendu du 3 avril 2015

Permis transport en commun - poids lourd et FIMO d'un personnel communal

Afin de pouvoir exercer l'intégralité de ses missions, l'employé municipal Jérémie Permezel a passé avec succès les permis transport en commun et poids lourd ainsi que la FIMO, M le Maire propose au Conseil de délibérer afin de payer les frais relatifs aux permis et à la FIMO le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de prise en charge des frais.

Délibération d'engagement

Pour faire face à des engagements non prévus et afin de ne pas réunir le Conseil Municipal chaque fois qu'une telle situation se présente une délégation pour payer jusqu'à concurrence de 4 000 € est accordée à M le Maire.

Convention SAFER – aspects fonciers

Dans le cadre de la mise aux normes des captages, la SAFER se propose de négocier avec les différents tiers qu'ils soient particuliers ou collectif afin de régler les différents problèmes en suspens. Claire GINIER et Daniel GIOVANNACCI sont chargés de rencontrer M MERCIER (SAFER) pour éclaircir le rôle que pourrait jouer la SAFER

Transports scolaires

A ce jour, l'effectif des enfants de Rousses susceptibles d'effectuer des trajets entre ROUSSES et VEBRON dans le cadre du Regroupement Pédagogique est insuffisant et ne permet pas au Conseil Départemental de l'envisager.

D E T R

Nous avons déposé 3 dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, les trois demandes ont été acceptées : pour le renouvellement de la navette servant au transport Tapoul le financement de l'Etat est de 50 %, pour la réfection et la mise aux normes du bâtiment municipal abritant la Mairie ainsi que pour l'agrandissement et la mise en sécurité du foyer rural le financement de l'Etat est de 40 %.

Acquisition et aménagement de terrains au cœur du village

Le compromis de vente n'est pas encore signé. Pour l'acquisition et l'aménagement des terrains une demande de DETR sera déposée ainsi qu'auprès de Département dans le cadre des contrats territoriaux, l'élaboration de devis d'aménagement sont en cours. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer tout document relatif à l'acquisition et à l'aménagement de ces terrains.

QUESTIONS DIVERSES :

Création d'un poste d'ATSEM

Pour la rentrée scolaire 2015/2016, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'ATSEM. Le contenu de l'emploi et la durée de travail seront déterminés ultérieurement en relation avec l'enseignante affectée à l'école de Rousses et des besoins qu'elle exprimera.

Recrutement d'un C A E

Si l'opportunité de recruter un agent technique communal en CAE se présentait, le Conseil Municipal y donnerait suite afin de faciliter les gros travaux prévus pour la rentrée.

Regroupement Pédagogique Intégré

Le 20 mai dernier, dans le cadre du RPI projeté nous avons rencontré les Maires de St Laurent de Trèves et de Vébron. Au cours des échanges il est clairement apparu à tous les présents que la donne avait évolué avec la publication de la Loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, adoptée le 16 mars 2015. En effet cette Loi semble intéresser la commune de St Laurent de Trèves qui envisage de se regrouper avec des communes autres que Rousses et Vébron. Or, si la Loi énonce les dispositions financières incitatives, elle passe sous silence le devenir des structures publiques (écoles, agence postale ...). Il a semblé opportun aux participants de surseoir pour l'année 2015 – 2016, mais sans y renoncer à la mise en place du RPI. Le Conseil Municipal adopte une délibération dans ce sens à l'unanimité.

Régie du Tapoul

Le Conseil Municipal décide de nommer Robert CHAZE pour assurer la régie du Tapoul durant l'année 2015.

Convention Centre De Gestion sur les retraites

Aucun employé de la commune n'étant susceptible de faire valoir ses droits à retraite avant de nombreuses années, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer pour l'instant à la convention proposée par le Centre de Gestion.

Lecture de 2 courriers

La lettre de M EYMERY adressée au Directeur de la SAFER et la réponse du Directeur de la SAFER à M EYMERY

Reliure des registres d'Etat Civil

La plupart des registres ayant été relié les années précédentes, le Conseil décide de surseoir pour 2015.

Internet Cabrillac

Les habitants de Cabrillac rencontrant des difficultés de connexion internet le Conseil Municipal soutient sans aucune réserve les habitants de Cabrillac, l'accès à internet n'étant pas un luxe mais un droit pour tous.

La séance est levée à 13 h.